



OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE EUROPÉENNE

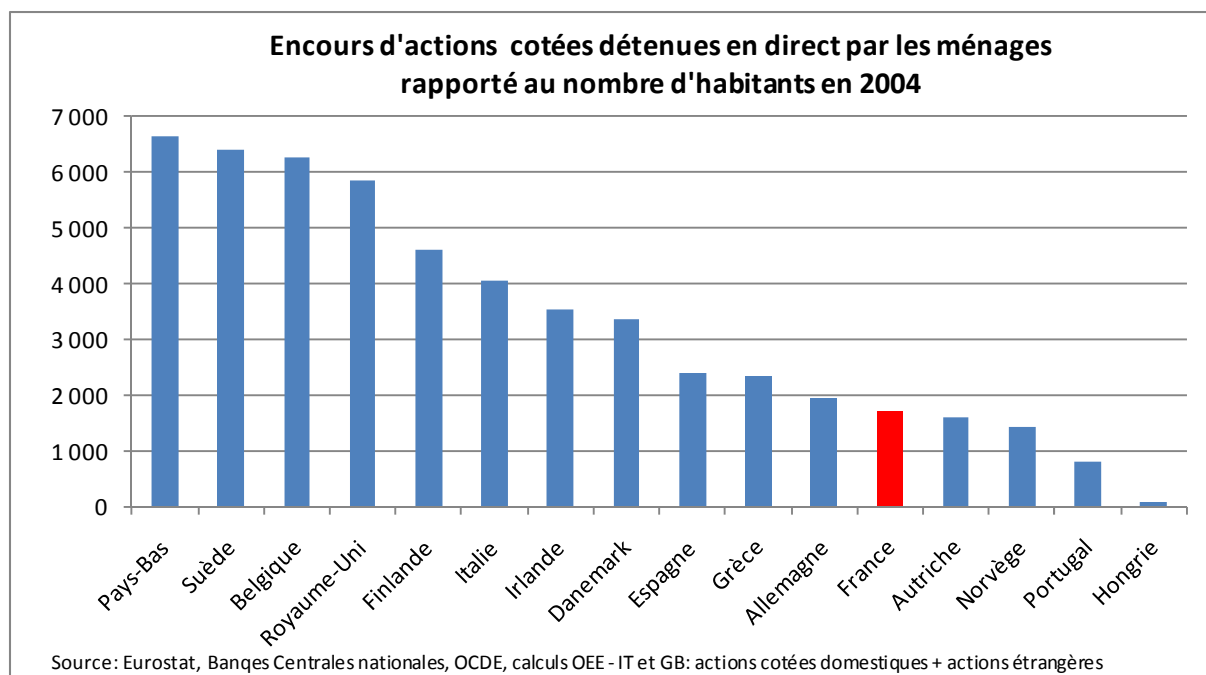
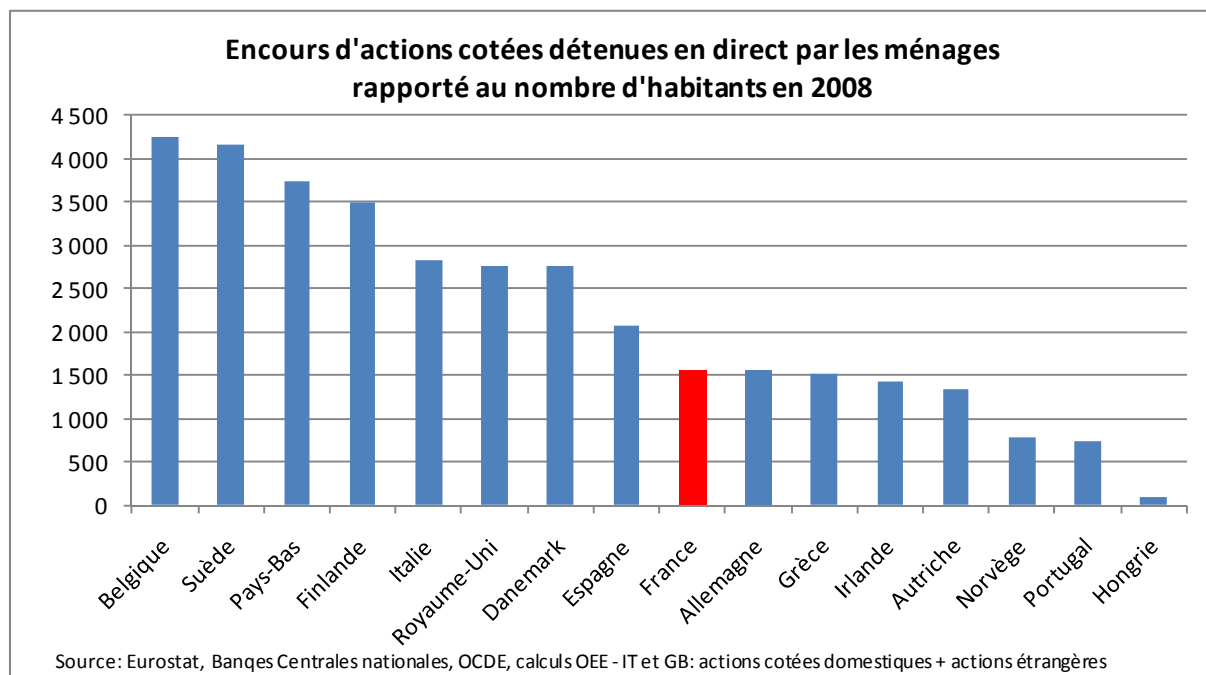
## **Présentation Salon Actionaria 2009**

**Quelles solutions pratiques pour redynamiser  
l'actionariat individuel en France ?**

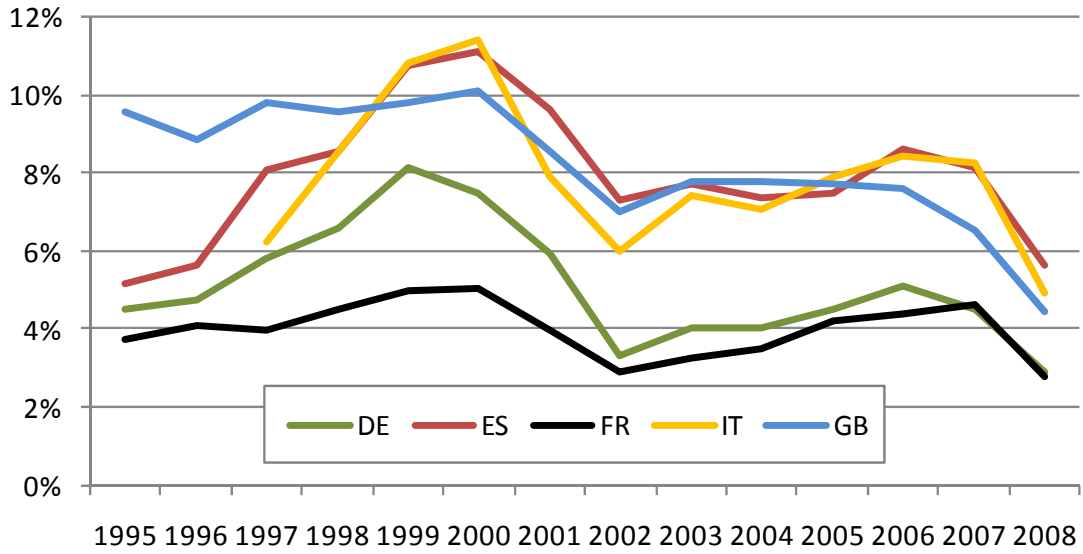
### **Éléments de contexte**

## 1) La place des actions dans le portefeuille des ménages européens, des cultures différentes...

Les actions cotées détenues en direct représentent encore une faible part du patrimoine financier des ménages français (2,8% en 2008). Cependant la place prise par les actions cotées dans le portefeuille des ménages français a gagné en importance depuis les années 2000. Aujourd'hui la situation française est comparable à la situation allemande. En revanche, l'Allemagne et la France restent en retard par rapport à leurs voisins espagnols, italiens ou néerlandais.

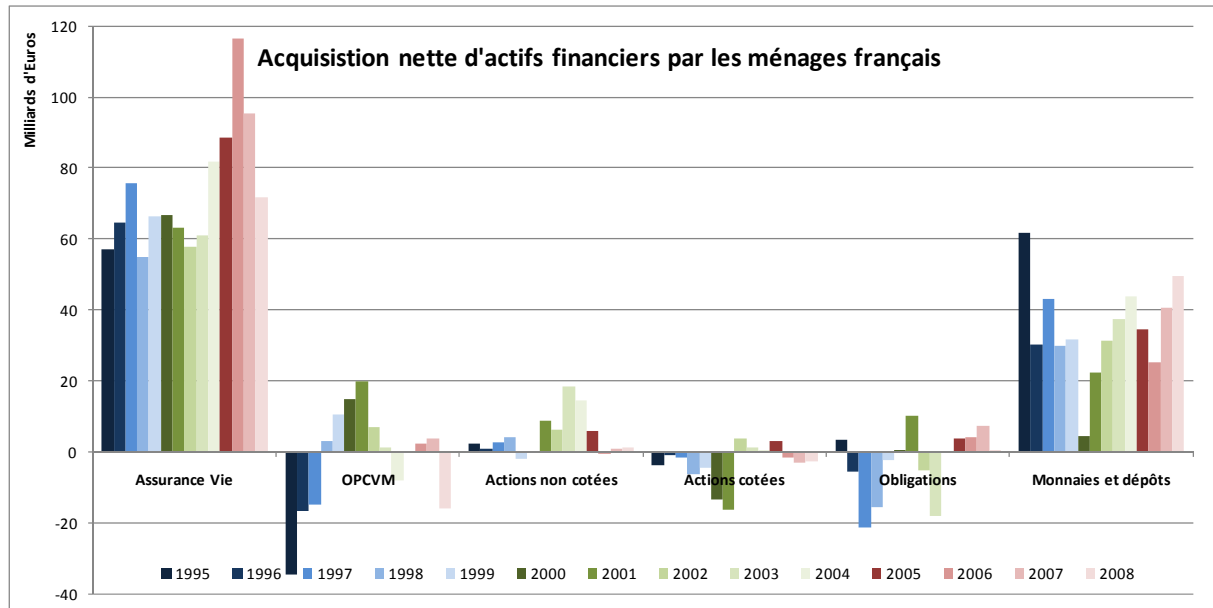


### Evolution de la part des actions cotées dans le patrimoine financier des ménages

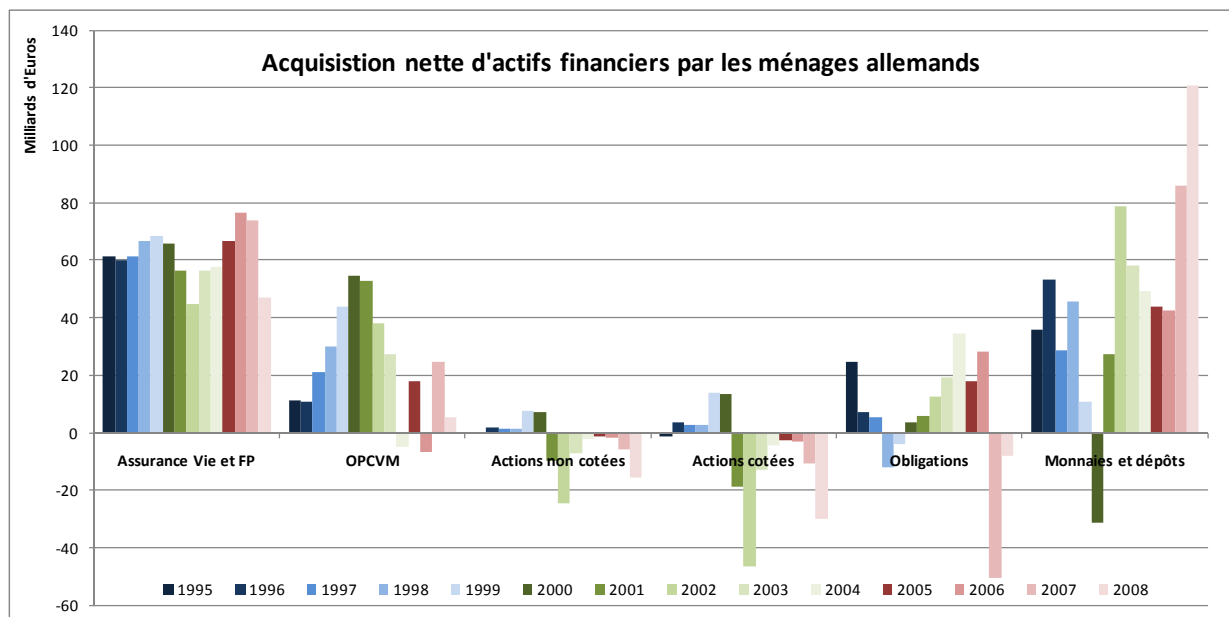


## 2) Souscriptions et rachats d'actions cotées, la réaction des épargnants en période de crise...

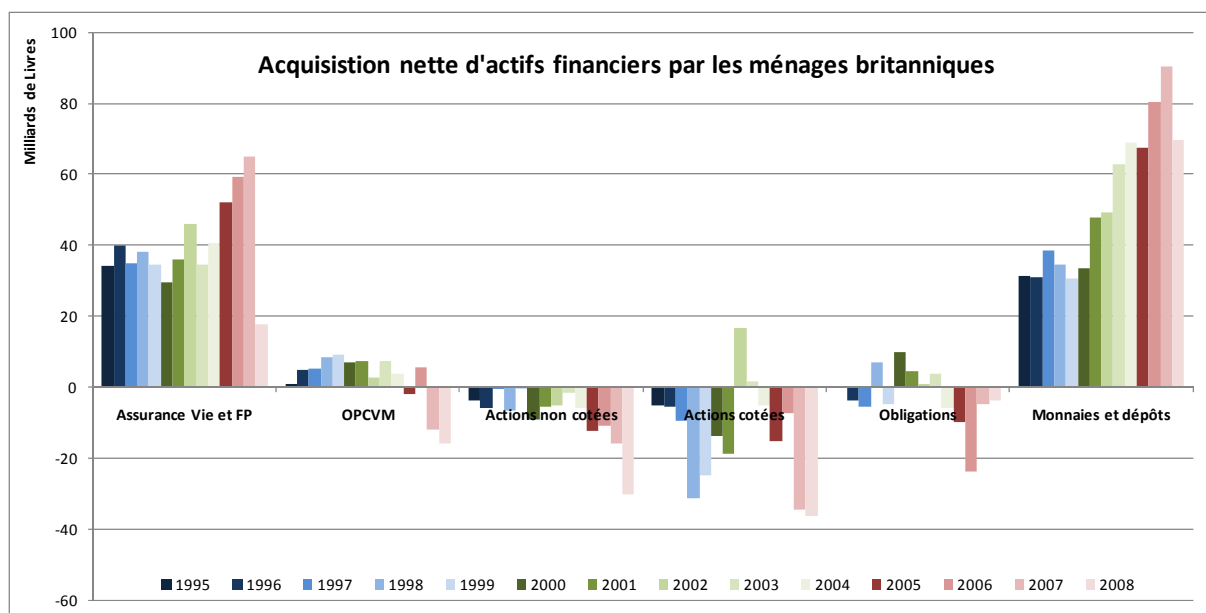
En 2008, face à la chute des marchés actions, les comportements des épargnants français détenant des actions en direct ont été plus rationnels que sur les marchés intermédiés de l'assurance vie et des OPCVM. Ils sont restés attentistes, ne cédant pas à la panique par des ventes précipitées, mais ne profitant pas non plus de la faiblesse des valorisations. Ceci était beaucoup moins vrai au moment de l'éclatement de la bulle Internet.



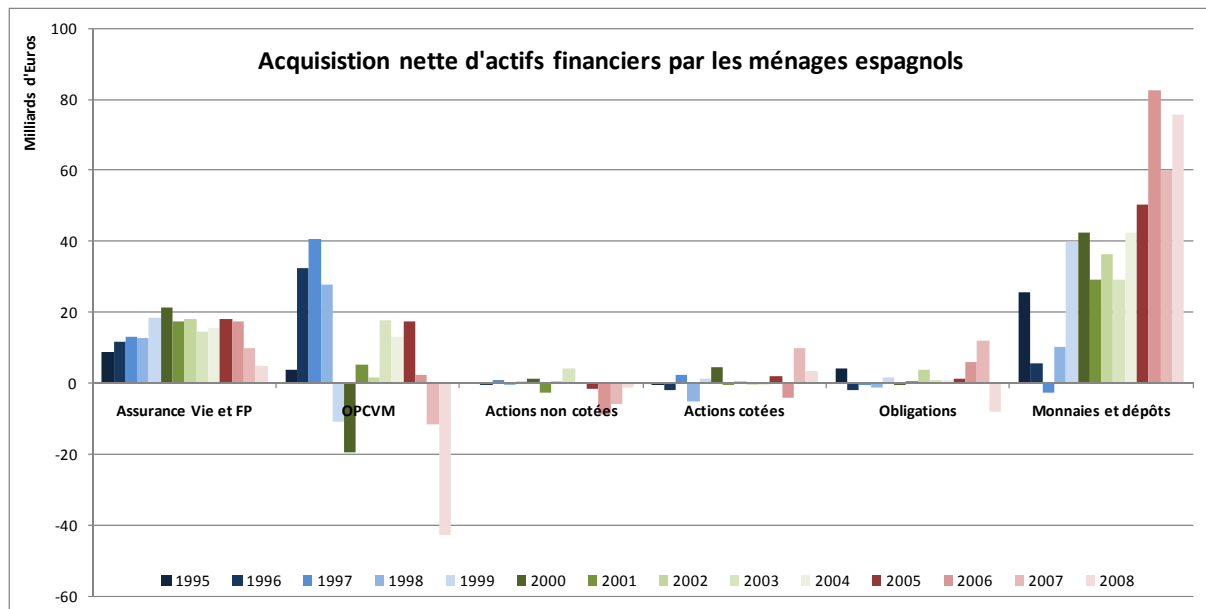
En Allemagne, les actionnaires individuels semblent avoir été traumatisés par les pertes réalisées suite à l'éclatement de la bulle Internet.



Au Royaume-Uni, depuis 1995, les ménages n'ont été acheteurs net en direct d'actions cotées que pendant deux années : 2002 et 2003. En 2007 et 2008, les flux négatifs ont atteint des pics historiques.

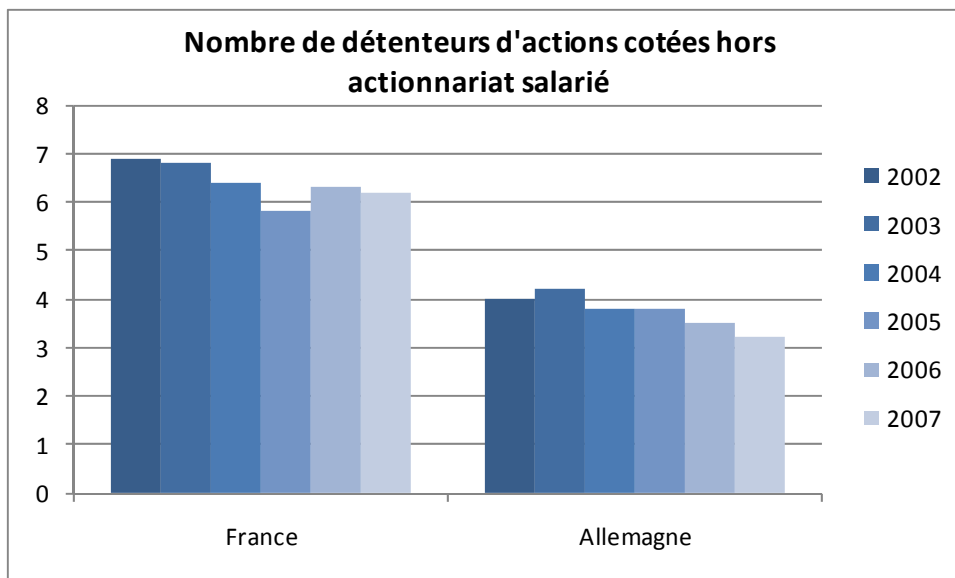
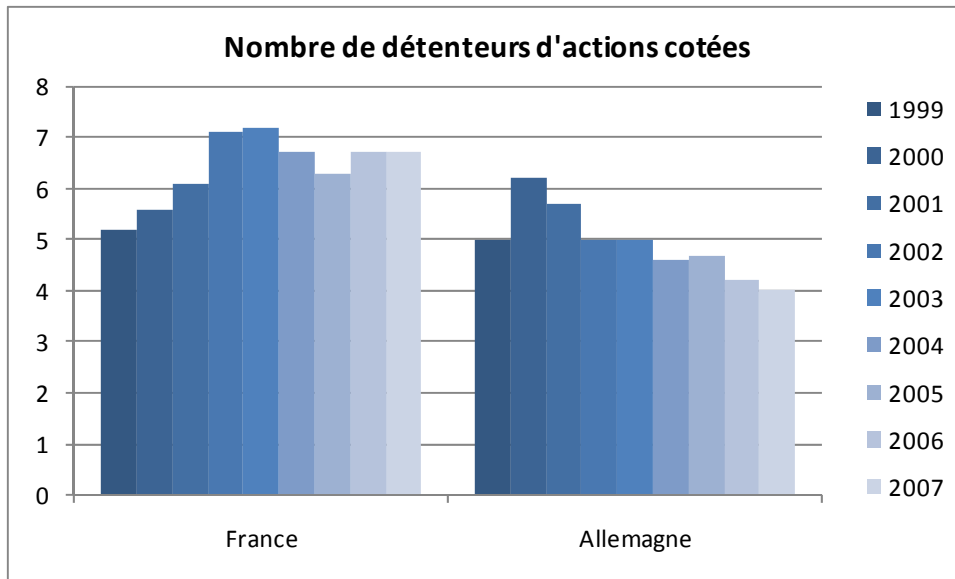


En Espagne, les flux de placements en direct sur les actions cotées restent très faibles depuis 1995.



### 3) Evolution du nombre de détenteurs d'actions cotées et profil des détenteurs.

Depuis 2003, le nombre de détenteurs d'actions cotées est relativement stable en France alors qu'en Allemagne ce nombre ne cesse de décroître depuis 1999. L'aversion au risque des ménages allemands mesurée par les flux de collecte négatifs sur les actions depuis l'éclatement de la bulle Internet est confirmée par l'observations de l'évolution du nombre d'actionnaires individuels.



Selon la dernière enquête TNS Sofres pour NYSE Euronext sur les détenteurs de valeurs mobilières, si le nombre d'actionnaires individuels est resté stable entre 2006 et 2007 c'est à la faveur du développement de l'épargne salariale. Hors épargne salariale, une légère érosion de la détention d'actions cotées a été observée, notamment en raison d'un repli sur les actions de sociétés françaises issues de privatisations.

En dynamique, l'enquête met en évidence une progression des taux de détention auprès des 75 ans et plus (+ 1,1 point), des artisans / commerçants / chefs d'entreprise (+ 1,2 point ; + 6 points entre 2005 et 2006), des ouvriers (+1 point) et pour ceux dont les revenus mensuels nets du foyer sont supérieurs à 3.800 euros. Une stabilité auprès des hommes, des 45-54 ans, des cadres supérieurs / professions libérales, des professions intermédiaires est revanche observée.

#### **4) Une fiscalité avantageuse en France, mais pour des cessions en deçà d'un seuil de 25 000 Euros**

##### Pour les revenus de 2009

Pour les dividendes reçus, l'épargnant a le choix entre le Prélèvement Libératoire Forfaitaire (18 %) ou l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Ces dividendes sont également soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, et prélèvement de solidarité, soit 12,1 %).

Sans l'option du Prélèvement Libératoire Forfaitaire, l'épargnant peut bénéficier des avantages suivants :

- un abattement de 40% du montant des dividendes
- une déductibilité de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) à hauteur de 5,8%
- un abattement de 1 525 € pour une personne seule (3 050 € pour un couple)
- un crédit d'impôt égal à 50 % du montant des dividendes, plafonné à 115 € pour une personne seule (230 € pour un couple)

L'option PFL fait perdre ces avantages fiscaux.

Si l'ensemble des ventes de valeurs mobilières sur l'année n'excède pas 25 000€, les plus-values échappent à l'impôt. Sinon, les plus-values sont taxées à 30,1% (impôt :18% et prélèvements sociaux :12,1%)

Pour les actions détenues dans un Plan d'Epargne Actions (PEA) depuis plus de cinq ans, l'épargnant bénéficie des avantages fiscaux suivants :

- exonération d'impôt sur les plus-values
- exonération d'impôts sur les revenus, mais pas des cotisations sociales

En cas de retrait avant deux ans, imposition de la plus-value à 34,6% (impôts : 22,5% et prélèvements sociaux :12,1%) au-delà du seuil de 25 000€ de cessations de titres.

En cas de retrait entre deux ans et cinq ans, imposition de la plus-value à 30,1% (impôts : 18% et prélèvements sociaux :12,1%) au-delà du seuil de 25 000€ de cessations de titres.

Le PEA est plafonné à 132 000 € par personne.

Fin 2007, 7,5 millions de PEA étaient ouverts (soit plus que le nombre de détenteurs d'actions cotées) et ils représentaient un encours total de 113 milliards d'Euros (66% de l'encours d'actions cotées détenues par les ménages français).

### Actualité

En 2008, le Prélèvement Libératoire Forfaitaire est passé de 16% à 18%.

En 2008, le seuil de cessations de titres et Sicav au-delà duquel les plus-values sont taxées est passé de 20 000€ à 25 000€.

En 2009, le montant des cotisations sociales est passé de 11% à 12,1%.

La politique fiscale tend à évoluer dans un sens défavorable aux actions : le projet de budget pour 2010 prévoit que les plus-values mobilières seront soumises aux cotisations sociales dès le premier euro, mais elles resteront exemptées d'impôt sur le revenu jusqu'à un seuil de cession, égal à 25 730 euros en 2009.

### Ce qui se fait dans les autres pays d'Europe

En **Espagne**, depuis la réforme fiscale de novembre 2006, les plus-values de cessions de titres sont imposées à 18%, alors que les plus-values à moins d'un an étaient avant soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu, et que les actions cotées sur une Bourse espagnoles, et acquises avant le 31 décembre 1994 bénéficiaient d'un abattement de 25% (14,28% pour les actions cotées sur une Bourse étrangères, ce qui avait donné lieu à une procédure de la Commission européenne pour discrimination). Pour les dividendes: imposition de 18% avec une franchise annuelle de 1.500€.

En **Italie**, pour les dividendes, le taux de prélèvement à la source est de 12.5% pour les ménages.

Au **Royaume-Uni**, il existe les comptes ISA qui sont totalement défiscalisés et qui peuvent être investis en dépôts, en actions et en produits d'assurance vie avec des plafonds spécifiques.

Il y a trois tranches d'imposition des revenus au Royaume-Uni :

- Minimum (10%)           à partir de 0 £
- Basique (22%)           à partir de 2 051 £
- Maximum (40%)         à partir de 33 301 £

Pour les revenus de l'épargne, un prélèvement à la source de 20% est appliqué pour tous les épargnants. Ceux qui sont dans la tranche minimum et dans la tranche basique n'ont rien à ajouter. Pour ceux qui sont dans la tranche maximum, les revenus au dessus du seuil de 33 301 £ sont imposés à 40%. Il est cependant possible de ne pas opter pour le prélèvement à la source, auquel cas, le taux minimum de 10% s'applique pour les 2 051 premières livres reçues, le reste étant taxé à 20%.

Les dividendes sont imposés à 10% pour les revenus en dessous du seuil de 33 301 £ et à 32,5% au dessus.